

Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande
Band: 46 (1920)
Heft: 3

Artikel: L'Hôtel de ville du Locle
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-35749>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 30.06.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

18 litres/seconde, la vitesse moyenne de l'eau montant dans le bassin serait de :

$$\frac{0,150}{4,0 \cdot 1,25} = 0,03 \text{ m. par seconde.}$$

Après quelques tâtonnements dans l'exécution correcte de ses détails intérieurs, les résultats de cette première application furent excellents. Il était visible que tout le sable contenu dans l'eau à l'arrivée se précipitait et s'écoulait par les orifices purgeurs du fond. La mise au point des parties supérieures et inférieures des

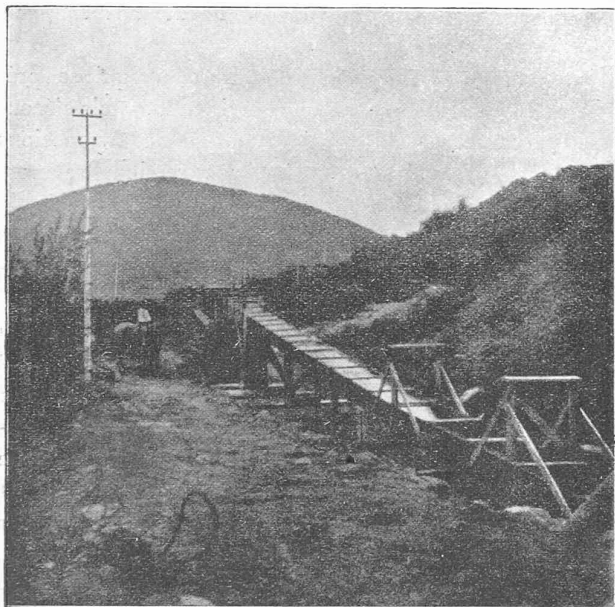


Fig. 2a. — Vue du dessableur d'essai et de son canal d'amenée en activité.

parois-guides transversales par leur déplacement vertical, permit d'obtenir une vitesse ascendante de l'eau bien uniformément répartie, condition essentielle pour réaliser la précipitation des troubles jusqu'à la limite que nous nous étions fixée.

Les expériences de dessablage exécutées en présence des ingénieurs des sociétés intéressées furent très probantes ; en voici les résultats :

Número de l'expérience	Teneur en alluvions de l'eau à dessabler cm ³ par litre	Teneur en alluvions de l'eau dessablée cm ³ par litre
1	0,8	0,02
2	0,9	0,07
3	1,0	0,17
4	1,5	0,05
5	2,1	0,32
6	3,6	0,32
7	33,0	1,40
8	39,0	0,92
9	39,0	1,90
10	67,0	5,80

C'était un plaisir de voir s'écouler le sable par les orifices purgeurs. Lors des dernières expériences, par exemple, l'eau sortant de l'orifice voisin de l'entrée contenait par moment 60 % de sable.

L'examen des alluvions restant dans l'eau dessablée montra que la vitesse de précipitation des grains les plus gros ne dépassait pas 35 mm. par seconde et leur diamètre environ 0,5 mm. d'où il résultait que le degré de dessablage obtenu pratiquement était peu inférieur à celui théoriquement possible. Au sujet de l'expérience N° 10, il y a lieu de remarquer que les alluvions contenues dans l'eau consistaient essentiellement en limon fin et léger. A l'exception de quelques dépôts se formant et se stabilisant dans les angles morts du fond et des côtés, la totalité des alluvions éliminées par le dessableur fut évacuée automatiquement et de façon continue.

Ces résultats montraient que la solution du problème était trouvée et qu'il ne restait plus qu'à utiliser les expériences faites en les reportant à une installation de dimensions plus grandes. Nous fûmes chargé d'élaborer le projet pour deux dessableurs de service devant être placés dans les excavations des bassins de décantation existants et dessabler chacun un débit de 10 m³ par seconde.

Les expériences faites entre temps sur le canal d'amenée avaient démontré que sa pente était suffisante et qu'avec un dessableur du nouveau type l'ensablement ne se produirait plus.

Les avantages de ce nouveau type de dessableur allaient donc être : de supprimer l'ensablement du canal d'amenée, d'augmenter de façon intense le dessablage de l'eau et de réduire considérablement les frais de cette opération puisque la manutention des dessableurs ne comporterait plus que la surveillance générale et le nettoyage de la grille. Pour les turbines on pouvait s'attendre à une longévité plus grande des pièces soumises à l'usure et à une plus grande sécurité du service, avantages très précieux dans un pays comme le Chili où les pièces de réserve doivent être tirées d'Europe et où le personnel capable de réparer des turbines est difficile à obtenir.

Ces avantages fort plausibles en eux-mêmes étaient cependant difficiles à exprimer par des chiffres qui eussent pu justifier de façon toute objective la dépense et le risque que comportait la construction des deux grands dessableurs d'un système perfectionné apparemment compliqué et complètement nouveau.

(A suivre).

L'Hôtel de Ville du Locle.

(Planches 1 et 2.)

Nous empruntons la description de cet édifice à une élégante plaquette illustrée, publiée, sous le titre « Les Hôtels de Ville du Locle », par le Conseil Communal du Locle, et dont l'auteur est M. W. Baillod. (Réd.)

Le nouveau bâtiment se dresse imposant, largement dégagé, sur les châteaux autrefois occupés par le « patinage ».

Il ne faut pas attacher une importance exagérée à l'opinion publique, toutefois il est permis de constater à l'honneur de ceux qui ont conçu et mené à bien ce vaste projet, que cette nouvelle construction a rallié toutes les opinions et qu'elle fait l'admiration non seulement des Loclois, mais des nombreux visiteurs qui consacrent quelques instants à parcourir les vastes salles artistement décorées qu'il renferme.

Avant tout autre, notre admiration va à l'architecte remarquable, à l'artiste éminent qui a doté notre localité d'un édifice qui se classera sans contredit parmi ceux qui, en Suisse, s'imposent à l'attention et font école dans le domaine de l'architecture.

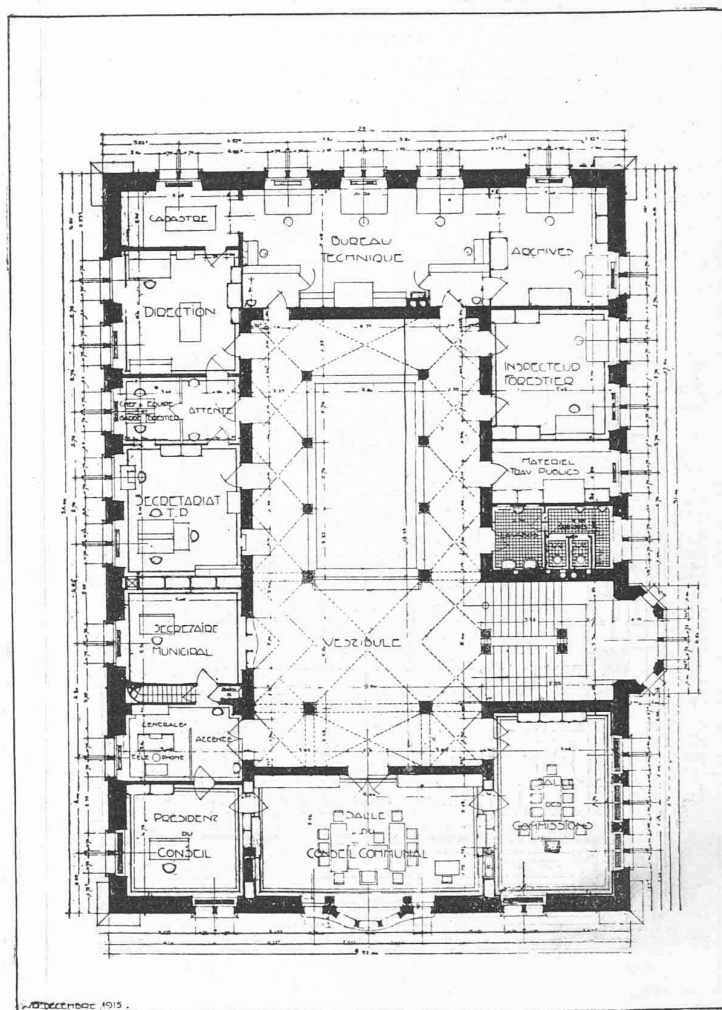
M. Gunthert, de Vevey, a mis au service de cette tâche sa profonde érudition, sa connaissance parfaite de l'histoire de l'art de la construction, son goût de l'harmonie et de l'élégance, et son sens parfait des nécessités modernes. L'Hôtel de Ville du Locle restera son chef-d'œuvre, le couronnement d'une activité trop courte et si pleine de riches promesses. La grippe l'enlevait à ses travaux dans le courant de l'été 1918. Il avait pourtant eu la joie de voir l'œuvre qui lui tenait à cœur, réalisée dans sa plus grande partie, et il avait pu, avant d'abandonner sa tâche, donner les directions nécessaires permettant de parachever le bâtiment, sans s'écarter de la conception qui avait présidé jusque là aux travaux. Il s'était préoccupé déjà à ce moment de la décoration de la façade principale et avait entamé les premiers pourparlers avec M. Biéler afin de l'engager à mettre son talent au service de cette œuvre artistique.

M. Gunthert ne pouvait s'inspirer que dans une mesure limitée, de l'architecture locale, qui n'offre pas un caractère d'unité, pour chercher à harmoniser l'Hôtel de Ville avec les constructions déjà existantes ayant un intérêt artistique. Notre localité est plutôt pauvre en œuvres d'art, dans le domaine du bâtiment. A part quelques maisons de style ou de caractère local original, comme la maison de l'hoirie Montandon au Crêt Vaillant, la maison Ducrot, le château des Monts et celui des Frêtes, d'un aspect bien français, le bâtiment de la Caisse d'Epargne, la vieille maison Barth au Crêt Vaillant, aux toits et façades caractéristiques, et quelques autres, il faut reconnaître que la banalité, fille de l'économie a présidé trop souvent à l'édification de nos demeures.

Il fallait donc implanter chez nous un art nouveau du bâtiment, tenant compte des nécessités du climat. C'est en cela que M. Gunthert a été un véritable artiste. S'inspirant du style de la renaissance dont on retrouve des traces dans les fenêtres à meneaux de pierre, dans les chapiteaux des colonnades, il a su introduire des éléments d'un style moderne de bon goût, donner à l'ensemble un cachet de masse, par des murs épais en solides maillons, un caractère de demeure hospitalière emprunté à nos vieilles fermes du Haut-Jura aux toits à larges pans et aux vastes auvents protecteurs, et concilier en même temps l'aspect extérieur avec les nécessités modernes d'un aménagement conforme au but poursuivi et à la plus grande commodité exigée par une administration publique.

La façade principale offre un coup d'œil particulièrement agréable. Un vaste escalier coupé par des colonnes galbées elliptiques dont les chapiteaux ont emprunté leur décoration aux gentianes de nos pâturages, conduit au portail d'entrée, décoré d'une ferronnerie artistique remarquable, dont les chimères aux gueules béantes se retrouvent sur le grillage de toutes les fenêtres du rez-de-chaussée ainsi que dans les balu-

L'HOTEL DE VILLE DU LOCLE



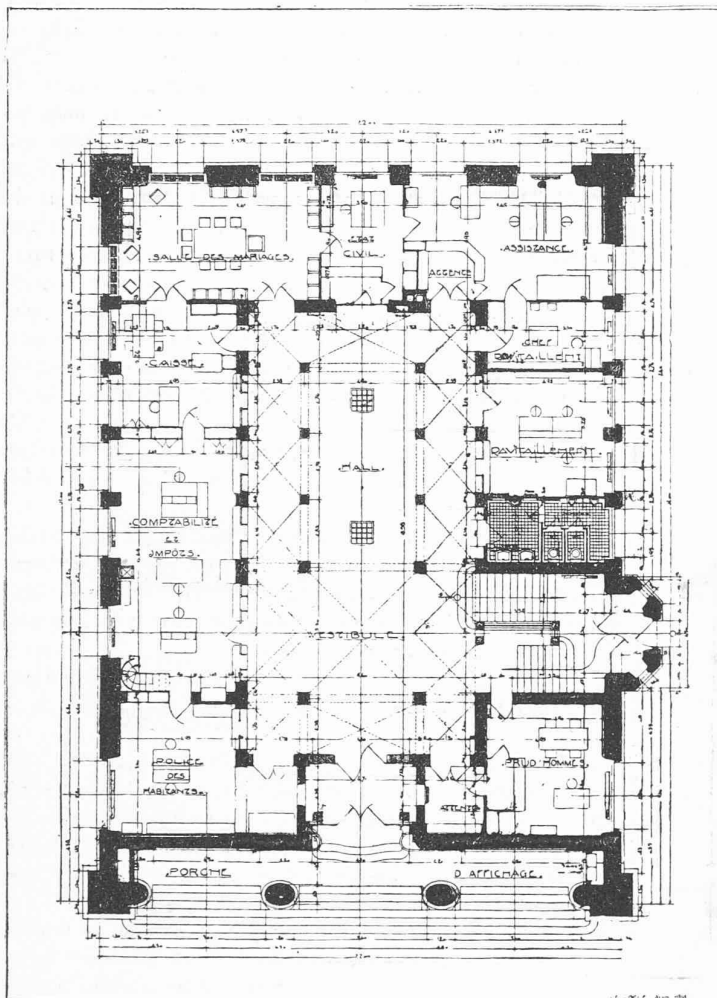
Plan du premier étage.

trades des escaliers intérieurs. Au-dessus de la porte un bow-window est supporté par l'écusson loclois aux trois sapins, entouré de frondaisons de hêtre et d'érable au milieu desquelles jouent deux écureuils alertes, rappel délicat et judicieux des grands pâturages des alentours. Une suite de fenêtres à meneaux éclaire la salle du Conseil général ; au-dessus un large fronton s'étendant jusqu'au dôme en cintre, attend la fresque qui rappellera aux générations futures, en même temps que la grandeur du génie créateur qui a fait de notre cité le berceau d'une industrie florissante, les arts manuels exercés chez nous avant l'introduction de l'horlogerie.

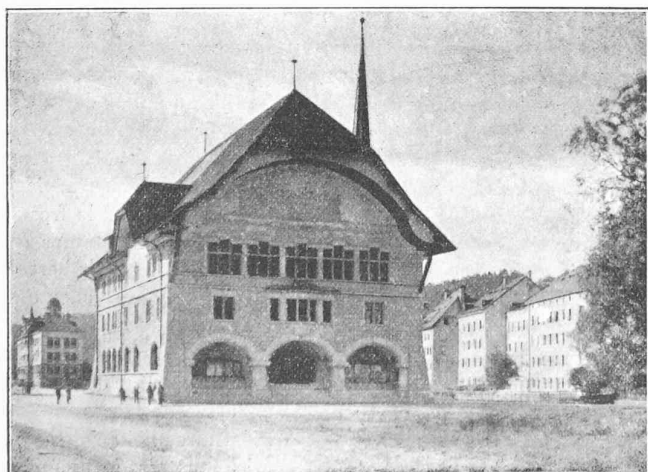
Les trois autres façades se distinguent par une belle ordonnance architecturale et une savante disposition des baies, exempte de monotonie. Au rez-de-chaussée de larges fenêtres à arc bombé laissent pénétrer dans les bureaux le soleil et la lumière ; au-dessus deux rangées de fenêtres à meneaux, l'une à traverses droites, l'autre en lignes brisées. La façade ouest est en outre pourvue d'un auvent protecteur qui lui donne un cachet particulier, et rehaussée par les massives consoles en chêne sculpté soutenant les angles du toit. Au nord, rompant la silhouette massive de la construction, s'élève la flèche d'une tourelle à pans coupés, fine, élancée, de 35 m. de hauteur, et portant une horloge au cadran élégamment travaillé, de 1.80 m. de diamètre.

L'ensemble du bâtiment est harmonieux dans toutes ses

L'HOTEL DE VILLE DU LOCLE



Plan du rez-de-chaussée.



Façade principale.

Architecte M. Ch. Gunthert, à Vevey.

parties, les contreforts des angles ajoutent une impression de solidité, mais tout est si parfaitement réparti que nulle part on n'a l'impression de lourdeur. C'est un style bien suisse, dans la meilleure acception du mot, fait d'influences diverses, où l'élégance voisine avec la force avec une heureuse combi-

naison d'éléments divers. Tout cela est taillé dans un beau calcaire du Jura, des carrières des Monts et de Reuchenette, sans failles et sans taches.

L'intérieur du bâtiment ne fait que confirmer la bonne impression reçue à l'extérieur. Un grand hall bordé de deux séries de colonnes ventrues aux chapiteaux décorés de chardons, de populaire, de ronce, de grande éclaïre, de géranium, de petite sauge, de narcisse, jonquille. — toute la flore de nos prairies, — occupe le centre de la construction. Autour s'ouvrent les bureaux vitrés, recevant la lumière aussi bien de l'extérieur que de la grande verrière du toit ; ils sont installés suivant les exigences les plus modernes. Cette disposition est particulièrement heureuse ; aucun instant perdu pour les visiteurs à découvrir le bureau qu'ils cherchent. Tous sont autour de lui, pourvus d'affiches discrètes et pour ainsi dire à la portée de la main.

Ce sera certainement un des mérites les plus appréciés de cet Hôtel de Ville que d'avoir groupé de la manière la plus simple les différents dicastères, tout en laissant au public un vaste espace dans lequel il peut s'orienter avec la plus grande aisance.

On trouve, à cet étage, les bureaux de la police des habitants, la caisse communale, le bureau de l'officier d'état civil, le bureau des impôts, le dicastère de l'assistance et des ressortissants, l'économat du ravitaillement et le bureau des prud'hommes, c'est-à-dire tous les services en contact constant avec le public.

D'en haut descend une lumière intense, tamisée par une voûte en catelles de verre ouvragées, cachant en même temps une puissante installation électrique composée de 28 lampes de 100 bougies qui assure, le soir, un éclairage d'une grande douceur. Les voûtes latérales, en outre, sont munies de petits plafonniers en fer forgé, garnis d'ampoules électriques en verre dépoli.

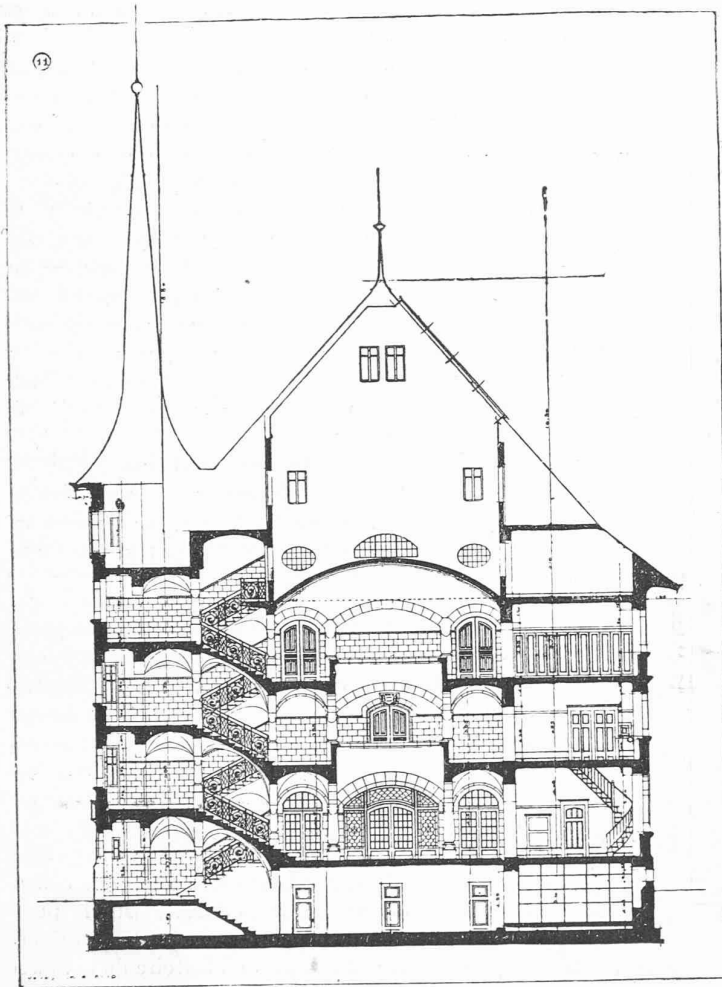
Un large escalier, empruntant en partie la tourelle nord, conduit au premier étage où, grâce à un couloir des pasperdus aux voûtes romanes rappelant les cloîtres des couvents et monastères moyenâgeux, on peut circuler facilement devant les portes de tous les bureaux. Là s'ouvrent la salle du Conseil communal, le bureau du secrétariat, les salles des commissions et les différents services des travaux publics, petits locaux accueillants ou grandes salles du service technique, tous largement exposés au soleil, bien aérés et confortablement installés. Là se trouve également la centrale téléphonique du bâtiment. La communication d'un étage à l'autre est assurée par des escaliers de service conduisant jusqu'au sous-sol.

L'étage suivant, strictement semblable au premier, donne accès par deux portes en chêne massif à la salle du Conseil général à laquelle nous consacrerons une mention spéciale, ainsi qu'aux locaux occupés par l'Ecole de commerce.

Les deux tympans sont rehaussés par deux fresques ravissantes dues au pinceau du peintre Blailé, représentant deux vues du vieux Locle, dont l'une de Girardet, en 1795 ; les teintes vieillottes et charmantes conviennent parfaitement aux demeures primitives et aux costumes du temps et font honneur à l'artiste qui les a interprétées. L'une d'elles porte les armoiries du Locle accompagnées de la devise du Bied : « Ma cource ebranle et rascure, elle sert a petits et a grands et je rend ce qui m'est donné », document tiré du mémorial du justicier Huguenin.

Dans les combles enfin, un logement pour le concierge

L'HOTEL DE VILLE DU LOCLE



Coupe transversale.

et divers locaux disponibles, entre autres une grande salle qui pourra être aménagée en vue des expositions.

Pour compléter cette description sommaire, disons encore que le sous-sol est occupé en partie par les salles des archives, vastes locaux où tous les documents concernant notre ville sont classés méthodiquement sur les bases admises par les archives cantonales. Toutes les archives anciennes ont été cataloguées par M. Charles Perregaux, le regretté administrateur du Technicum, sous la direction de M. Arthur Piaget, archiviste cantonal.

Là se trouve également l'installation du chauffage central à circulation d'eau chaude qui assure, même par les plus grands froids, une température régulière.

Les murs du hall central supportant les galeries sont rehaussés d'une décoration inspirée de la Renaissance allemande, aux teintes vives et aux arabesques originales.

Il convient de consacrer une mention spéciale à quelques-unes des salles pour

lesquelles, avec un goût sûr, on a consenti des sacrifices particuliers afin de donner jusque dans les moindres détails ce cachet de beauté qui est la caractéristique de l'ensemble.

La *Salle du Conseil général*, bien que d'une grande sobriété d'ameublement, est remarquable par sa belle ordonnance. Elle est largement éclairée par la suite des fenêtres à meneaux de la façade principale, dont les colonnes d'embrasure en calcaire de Morley sont du plus heureux effet. Les murs sont revêtus jusqu'aux deux tiers de la hauteur de boiseries en chêne finement sculpté, qui s'harmonisent avec les sièges des conseillers généraux et le bureau du Conseil général. Le plafond, à nervures sculptées, est en sapin tiré des forêts du Risoux, mais un sapin d'une finesse unique, légèrement teinté, qui est bien supérieur, ainsi travaillé, à tout autre bois de luxe.

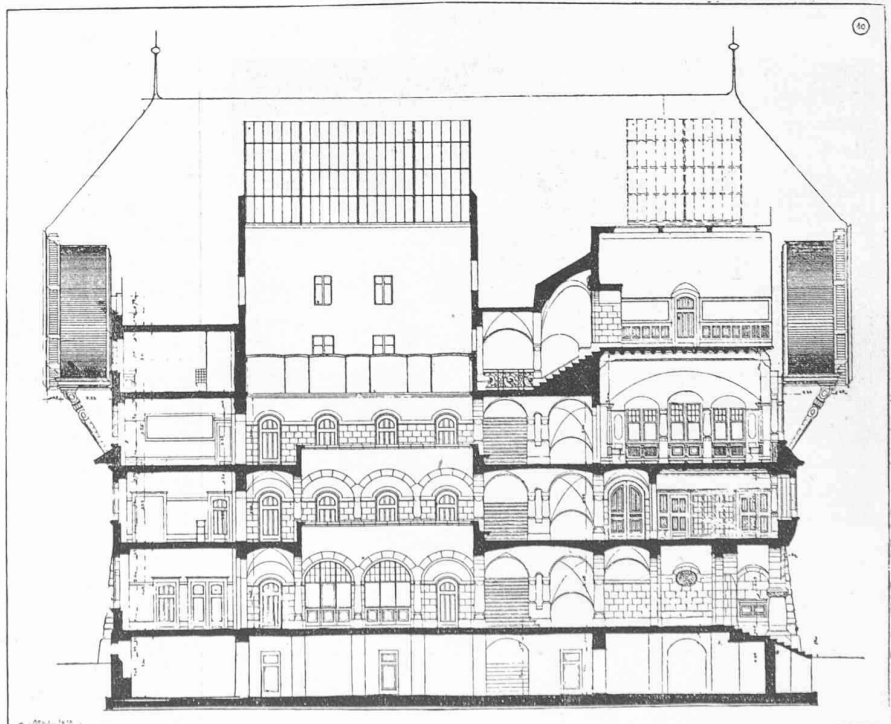
Les corbeaux qui soutiennent le plafond portent les armoiries en couleur, aux dates de 1276, 1618, 1637, 1700, 1805, 1863.

Trois lustres en ferronnerie artistique, munis chacun de huit ampoules électriques en verre dépoli, assurent l'éclairage de cette superbe salle de vingt mètres de long sur sept mètres cinquante de large et quatre mètres quatrevingts de hauteur.

Les travaux de menuiserie ont été confiés à la maison A. Held, de Montreux, qui a exécuté un travail de la plus haute perfection.

On n'a voulu, pour la salle des délibérations de l'autorité législative, qu'un luxe sobre mais d'un goût parfait. On pourra compléter l'ensemble d'une façon heureuse par la pose de vitraux et par une décoration murale discrète. Il est à souhaiter que ce projet puisse être mis à exécution dans un délai pas trop éloigné.

La *Salle du Conseil communal*, plus intime, ne le cède en rien à sa grande voisine du Conseil général; même revêtement des murs en chêne choisi, même plafond



Coupe longitudinale.

à panneaux sculptés ; elle en diffère cependant pas l'ameublement uniquement antique et du plus bel effet.

Au centre, trois tables anciennes Louis XIII, en noyer, avec pieds tournés et croisillons, du XVIII^e siècle, entourées de chaises neuchâtelaises Louis XV du même temps, à placet rembourré et dossier élevé à traverses verticales, donnent à l'ensemble un cachet archaïque ravissant. Les murs portent des plats d'étain, ainsi que des portraits, des gravures du vieux Locle et des cartes de la principauté de Neuchâtel ; le tout savamment disposé.

Au plafond est suspendu un grand lustre en fer forgé.

Cette salle est certainement celle qui révèle le plus sûrement la compétence historique qui a présidé à l'aménagement intérieur du bâtiment.

Bureau de la Présidence du Conseil communal. En communication directe avec la salle précédente, le bureau de la Présidence se distingue par une grande simplicité. Aucune trace de luxe ; un ameublement remarquable par son cachet ancien, voisine harmonieusement avec les installations les plus modernes exigées par la nécessité d'être en communication immédiate avec les multiples services de la commune. Rien ne heurte le goût le plus averti et cette pièce largement éclairée, isolée du bruit et du mouvement de l'administration, est bien propre à permettre la réflexion et à mûrir les décisions que nécessite la lourde tâche d'assurer la bonne marche d'une organisation aussi importante que celle de la mère-commune. Sans cesse l'appel du téléphone retentit, les secrétaires vont

et viennent discrètement, et pourtant on y respire une impression de tranquillité et de calme réfléchi. Les vieux meubles ne se sentent nullement dépaysés dans cette activité incessante ; ils contribuent à donner, eux aussi, l'impression de durée et de stabilité. On ne peut s'empêcher d'admirer la grande table Louis XIII à pieds tournés et entrejambes en T, le fauteuil Louis XIV à placet et dossier rembourré, avec accoudoirs sculptés, où aimablement le Président vous invite à prendre place, les chaises neuchâtelaises, le petit bahut de 1631 ; les murs sont ornés d'une foule de pièces de réelle valeur, choisies dans la riche collection que la commune a rassemblée depuis de longues années ; des gravures de Girardet, de Courvoisier-Voisin, un portrait de J.-F. Houriet, des vues du Locle d'époques différentes, enfin des assiettes et plats en étain, que plus d'un de nos musées envierait certainement.

La *Salle des Commissions*, plus modeste, est lambrissée et plafonnée comme ses voisines. Le mobilier en est ancien également. Une des tables à rallonges, Louis XIII, particulièrement intéressante, porte la date de 1667. Les chaises sont d'origine neuchâtelaise également et les murs ornés de gravures anciennes, de vues du Locle du début du XIX^e siècle et d'une collection remarquable de plats d'étain des meilleurs artisans neuchâtelais.

Enfin, et comme il convenait, on a aménagé avec un soin particulier la *Salle des mariages*, située au rez-de-chaussée du bâtiment.

Autour de la table centrale sont rangés, outre un fauteuil Louis XIII, neuf chaises et trois fauteuils Louis XV à dossier et placet rembourré, recouverts de velours jaune. Il règne là une atmosphère de solennité, c'est aussi là que s'accomplit l'acte le plus grave de la vie.

Le Musée historique du Locle a bien voulu céder, pour la décoration des murs, une collection des estampes de Courvoisier-Voisin, le peintre montagnard, gravures fortes et énergiques représentant des scènes de l'histoire de la Suisse primitive.

Une pendule neuchâtelaise Louis XVI, revêtue d'ornements en laiton repoussé et doré, avec peinture ancienne, et un grand tableau de Drocroz représentant la construction du premier pont en maçonnerie sur le Bied, à la rue du Pont, complètent l'ameublement.

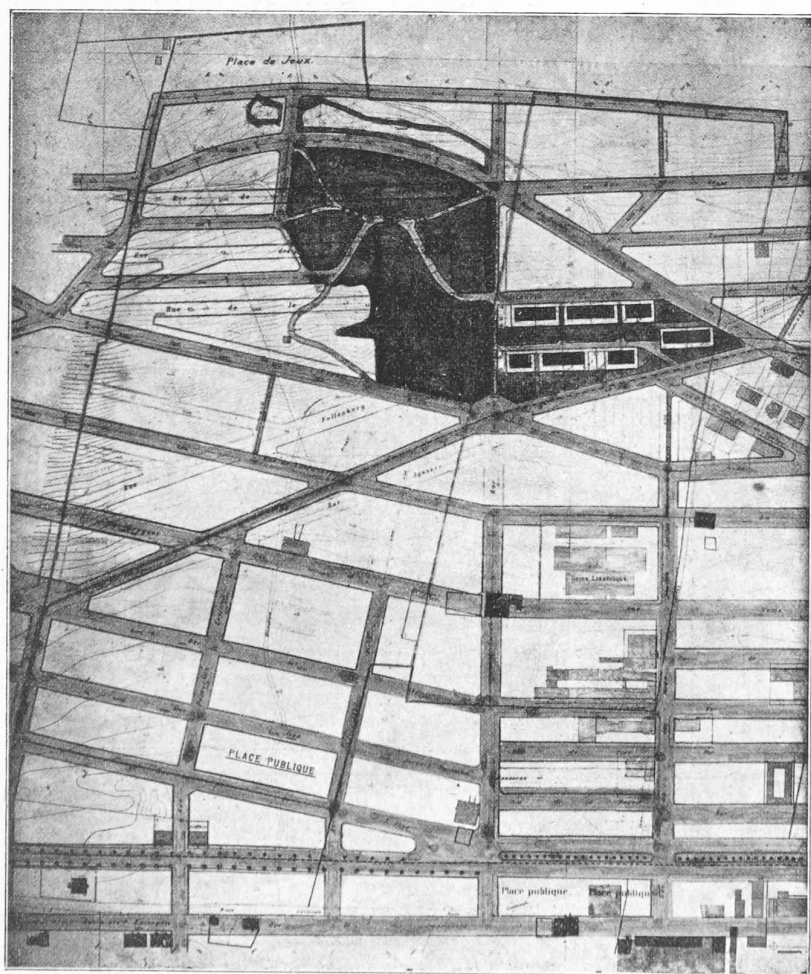
Le plafond est également en sapin teinté et le revêtement des murs en chêne sculpté.

Les corridors et pas-perdus sont garnis de bahuts, armoires et chaises du XVIII^e siècle et commencement du XIX^e siècle ; quelques pièces sont d'une valeur incontestable.

Le mobilier de tous les autres bureaux est d'une simplicité de bon ton ; la préoccupation constante a été de donner, par une installation moderne, le maximum de commodité.

Concours pour l'étude d'une Cité-Jardin à La Chaux-de-Fonds.¹

M. l'ingénieur communal de La Chaux-de-Fonds nous a fait parvenir la note suivante que nous sommes heureux de publier en manière d'épilogue à nos articles relatifs à ce concours :



Projet définitif.

¹ Voir *Bulletin technique*, N^{os} du 13 et du 27 déc. 1919



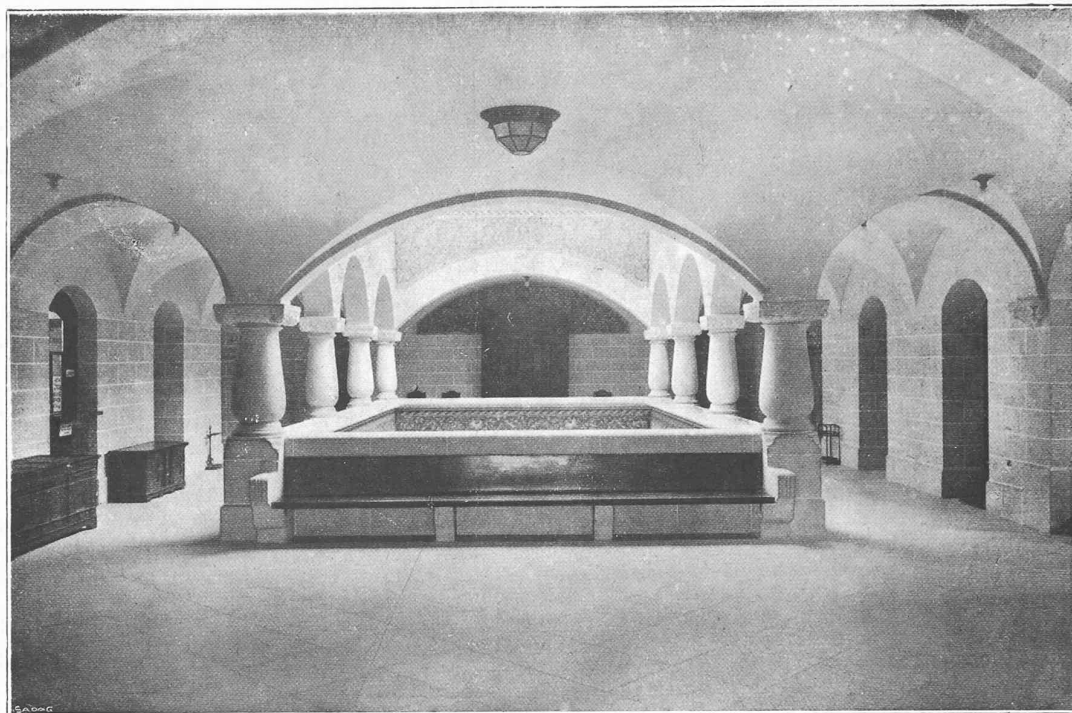
Façades sud et est.



Façades nord et ouest.

L'HOTEL DE VILLE DU LOCLE

Architecte : M. Ch. Gunthert, à Vevey.



Vestibule du premier étage.



Vestibule du rez-de-chaussée.

L'HOTEL DE VILLE DU LOCLE

Architecte : M. Ch. Guntbert, à Vevey.